



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.11/2003/12
8 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation de la viande
6-9 mai 2003, Genève

RAPPORT SUR LA DOUZIÈME SESSION

Résumé:

Projet de norme CEE-ONU pour les carcasses et parties de poulet (*gallus domesticus*):

La Section spécialisée a procédé à la mise en forme définitive de ce projet de norme. Les points dont il faut encore débattre et les réserves qui subsistent en ce qui concerne ce texte seront examinés lors d'une réunion de rapporteurs à Moscou (15 au 17 septembre 2003). Le Président décidera, lors de cette réunion, si la norme peut être soumise au Groupe de travail en vue de son adoption.

Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande ovine:

La norme a été examinée et mise en concordance avec les décisions prises en ce qui concerne la présentation (c'est-à-dire le format) de la norme pour la viande de poulet. La norme sera publiée dès que possible par le secrétariat sur papier et sur l'Internet.

Modifications de forme de la norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande bovine:

La norme a été examinée et adaptée en fonction des décisions prises en ce qui concerne la présentation des normes relatives au poulet et à la viande ovine et certaines corrections ont été apportées au texte. Le texte révisé de la norme sera publié dès que possible par le secrétariat sur papier et en version Internet. Un séminaire consacré à l'application de cette norme se tiendra à Moscou (18 et 19 septembre 2003).

Révision de la norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande porcine:

Le rapporteur (Royaume-Uni) et le secrétariat remettront en forme la norme en question, qui sera examinée lors d'une réunion informelle de rapporteurs à Saint-Pétersbourg (22 au 24 septembre 2003).

Propositions concernant l'établissement de normes CEE-ONU pour la viande de chèvre (viande caprine) et la viande de lama:

La Section spécialisée a accepté ces propositions et les transmettra au Groupe de travail. Les rapporteurs (États-Unis, Bolivie) élaboreront des projets de normes pour que la Section spécialisée les examine à sa prochaine session.

Questions relatives à la mise en œuvre des normes:

La Section spécialisée a souligné qu'elle avait l'intention de consacrer désormais plus d'attention à l'application des normes. La possibilité d'organiser un cours de formation en Lituanie sera envisagée pour l'année suivante.

Ouverture de la session

1. La session s'est tenue à Genève du 6 au 9 mai 2003. Elle était présidée par M. Barry Carpenter (États-Unis) les 6 et 7 mai et par le Vice-Président M. Ian King (Australie) les 8 et 9 mai. Une réunion de rapporteurs sur la viande de poulet s'était tenue le 5 mai 2003.
2. M^{me} Virginia Cram-Martos, Chef du Service des politiques commerciales et de la coopération avec les gouvernements (Division du développement du commerce et du bois de la CEE) a ouvert la session.
3. M^{me} Cram-Martos a souhaité la bienvenue à Genève aux participants. Elle a déclaré qu'un gros travail avait été fait depuis la précédente session. Elle a remercié la délégation française d'avoir accueilli à Rennes une réunion de rapporteurs sur la viande de poulet. Elle a également remercié la délégation des États-Unis d'avoir établi le projet de norme pour la viande de poulet et la délégation australienne pour sa coopération aux travaux sur les normes pour la viande bovine et pour la viande ovine.
4. Elle a exprimé les vifs remerciements du secrétariat à la délégation de la Fédération de Russie pour sa proposition d'accueillir une réunion de rapporteurs sur la viande de poulet et un séminaire sur la découpe du bœuf à Moscou, en septembre. Elle espérait que de nombreuses délégations auraient la possibilité de se rendre à Moscou pour participer à ces réunions qui seraient une bonne occasion de promouvoir la mise en œuvre des normes CEE-ONU.
5. Elle a ajouté que le programme de travail de la Section spécialisée pour cette année était très ambitieux. De nombreuses normes, nouvelles ou en révision, étaient à l'ordre du jour. Elle espérait que l'on progresserait sur beaucoup d'entre elles [viande de poulet, viande ovine, viande bovine (révision)], afin que le secrétariat puisse commencer à préparer les publications correspondantes.
6. M^{me} Cram-Martos a estimé que le travail sur la viande avait suscité beaucoup d'intérêt dans le monde (les normes étaient en cours de traduction en Chine, en Lituanie et en République

tchèque et seraient publiées dans les langues de ces pays). Cet intérêt était aussi dû à la publication de grande qualité que l'Australie préparait sur la viande bovine.

7. La délégation de la Fédération de Russie a confirmé son intention d'organiser deux réunions à Moscou pendant la semaine du 15 au 19 septembre:

- Un séminaire sur l'adoption de la norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de bœuf (viande bovine), qui aurait pour objectifs la mise en commun des données d'expérience, des démonstrations pratiques (visite d'une usine de production de viande) et l'examen de l'importance économique que les normes internationales peuvent avoir pour les entreprises.
- Une réunion de rapporteurs sur la viande de poulet ayant pour objectifs de poursuivre les travaux sur le texte de la norme et de voir comment la technologie peut faciliter l'adoption des normes par la Russie. Cette réunion serait organisée par l'Institut russe de recherche scientifique. Les participants iraient aussi voir fonctionner une entreprise d'abattage et de conditionnement de la viande.

8. Le Président a remercié la délégation de la Fédération de Russie de cette invitation et déclaré que le groupe travaillerait en collaboration avec le secrétariat pour préparer les réunions.

Participation

9. Ont participé à la session les délégations des pays suivants: Australie, Bolivie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Lituanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Uruguay.

10. La Communauté européenne était également représentée.

11. L'organisation non gouvernementale suivante était aussi représentée: EAN International.

12. Une liste des participants sera publiée sur la page d'accueil du Groupe des normes agricoles (http://www.unece.org/trade/agr/meetings/ge.11/document/2003_lop.pdf).

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Document: TRADE/WP.7/GE.11/2003/1.

13. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire modifié comme suit:

- Suppression des documents TRADE/WP.7/GE.11/2003/5, 7, 9 et 10;
- Ajout du document TRADE/WP.7/GE.11/2003/3/Add.1;
- Ajout des documents informels suivants:

INF.1 (secrétariat) – Chapitre 5 (poulet): Description des carcasses et des parties;

INF.3 (secrétariat) – Chapitre 5 (viande bovine): Description des carcasses et des découpes;

INF.4 (Bolivie) – Lama – Sélection de découpes et informations;

INF.5 (Lituanie) – Observations sur la norme CEE-ONU pour la viande bovine;

INF.6 (Pologne) – Observations sur le projet de norme pour la viande de poulet;

INF.7 (Communauté européenne) – Observations sur le projet de norme pour la viande de poulet;

INF.8 (États-Unis) – Norme du Département de l'agriculture des États-Unis pour la viande de chèvre;

INF.9 (États-Unis) – Informations sur la traçabilité;

INF.10 (secrétariat) – Résultats de la réunion de rapporteurs tenue le 5 mai 2003;

INF.11 (secrétariat) – Mise à jour du projet de norme pour la viande de poulet.

Point 2: Questions intéressant la Section spécialisée soulevées depuis la onzième session

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.11/2003/2 (secrétariat).

14. Les participants ont pris note du document TRADE/WP.7/GE.11/2003/2 qui présentait un résumé des résultats pertinents de la sixième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, et de la cinquante-huitième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité. Ils ont également pris note de la décision du Groupe de travail de prendre désormais le nom de «Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles».

Point 3: Projet de norme CEE-ONU pour les carcasses et parties de poulet

Chapitres 1^{er} à 4: Prescriptions générales et codage

Documents pour la session: TRADE/WP.7/GE.11/2003/3 (secrétariat)
– Chapitres 1^{er} à 4;

TRADE/WP.7/GE.11/2003/3/Add.1 (États-Unis)
– Observations et corrections concernant les chapitres 1^{er} à 4;

INF.6 (Pologne) – Observations sur le projet de norme pour la viande de poulet;

INF.7 (Communauté européenne) – Observations sur le projet de norme pour la viande de poulet;

INF.10 (secrétariat) – Résultats de la réunion de rapporteurs tenue le 5 mai 2003;

INF.11 (secrétariat) – Mise à jour du projet de norme pour la viande de poulet après la première journée de débat.

15. Les documents 2003/3 et Add.1 présentent les résultats de la réunion de rapporteurs tenue à Rennes. Les prescriptions générales et les dispositions sur le codage spécifique de la viande de poulet y sont traitées ensemble.

16. La Section spécialisée a examiné les chapitres 1^{er} à 4 en se fondant sur les documents INF.10 et INF.11, qui prenaient en compte toutes les observations rapportées dans le document 2003/3/Add.1, certaines suggestions contenues dans les documents INF.6 et INF.7, ainsi que d'autres propositions de modification faites lors de la réunion de rapporteurs du 5 mai 2003, et les débats tenus durant la première journée de la réunion de la Section spécialisée.

17. On trouvera ci-après les principales modifications et observations faites lors de la session. Une nouvelle version du document, contenant tous les amendements, sera publiée dans l'additif 1 au présent rapport.

18. Il a été décidé que dans toutes les normes, le code «9» serait utilisé systématiquement pour «autres».

19. **Introduction:** Il a été décidé d'inclure une note de bas de page précisant que les produits contenant des additifs sont considérés comme des «préparations à base de poulet» dans certaines régions (par exemple l'Union européenne).

20. **Règles minima concernant l'état de la viande:** L'ordre des éléments qui déterminent l'état de la viande a été modifié; ceux qui sont essentiels et ceux qui peuvent être acceptés dans des circonstances particulières ont été spécifiés.

21. **Niveaux de qualité:** Il a été décidé d'inclure une référence à la législation pertinente et à un accord entre acheteur et vendeur pour la définition des niveaux de qualité.

22. **Réfrigération:** On a longuement débattu de l'utilisation de la neige carbonique dans un contenant pour produits réfrigérés, car certains craignaient que cette substance risque de faire baisser la température du produit au-dessous de la température autorisée. D'autres, qui ne partageaient pas cette crainte, ont dit que la neige carbonique était utilisée dans la pratique. Il a été décidé d'inclure une phrase disant qu'il incombait à l'opérateur de veiller à ce que la température reste correcte tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il a également été précisé que la viande n'était «réfrigérée à très basse température» que lorsqu'elle devait être entreposée pendant une courte période pour la vente au détail uniquement.

23. La délégation polonaise a réservé sa position quant à la réfrigération afin de consulter ses experts techniques. Elle enverra ses observations ultérieurement.

24. **Traçabilité:** Le texte a été remanié par souci de clarté et pour que, plus générique, il puisse être utilisé pour différentes normes.

25. **Catégories de poulet:** Une nouvelle catégorie, celle des chapons, a été ajoutée pour tenir compte du fait que les définitions sont très différentes aux États-Unis et dans l'Union européenne.
26. **Système de production/système d'alimentation:** On peut dorénavant utiliser deux chiffres pour définir le système d'alimentation, afin de permettre à l'acheteur de spécifier un plus grand nombre de combinaisons d'options. Les systèmes d'alimentation et de production, a-t-on souligné, doivent être conformes à la législation du pays importateur.
27. **Systèmes de traitement après abattage:** Une nouvelle catégorie a été ajoutée pour bien faire ressortir que dans certaines régions, on autorise la présence d'agents antimicrobiens dans l'eau utilisée pour la réfrigération par immersion, alors que dans d'autres régions cette pratique n'est pas autorisée.
28. **Prescriptions facultatives/obligatoires:** Cette distinction a été supprimée de la norme parce qu'il s'agit non pas d'imposer mais de recommander une terminologie commune pour les transactions commerciales.
29. **Étiquetage:** La phrase d'introduction aux indications à porter sur l'étiquette du produit a été modifiée pour mettre en évidence que ces indications, lorsqu'elles apparaissent, doivent être vérifiables au moyen de mesures de traçabilité appropriées.
30. **Autres options:** Le paragraphe concernant les autres options a été remplacé par une rubrique insérée au début du texte indiquant que les prescriptions supplémentaires qui ne sont pas prises en compte dans la codification (par exemple, dans le code 9 «autres») ou les précisions complémentaires devaient être arrêtées d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur et être bien documentées. Un paragraphe analogue sera inséré dans les autres normes.
31. **Réfrigération:** Comme suite à une proposition de la Pologne, le code 0 «non spécifiée» a été supprimé car il a été estimé qu'aucun acheteur n'opterait pour la non-spécification de la catégorie de réfrigération.
32. Il a été signalé que l'importation dans l'Union européenne de produits portant l'indication «viande surgelée» sur leur étiquette ne serait pas autorisée.
33. **Historique de la production:** Le texte a été conservé. Comme suite à une suggestion de la France, il a été décidé que dans la version française, l'intitulé de cette rubrique serait «Historique des étapes de production».
34. **Catégories de poulet:** Il a été décidé que les catégories de chapon seraient les suivantes:

| Code | Catégorie | Description |
|------|-----------|--|
| 4 | Chapons 1 | Poulets mâles de moins de 4 mois, castrés chirurgicalement |
| 5 | Chapons 2 | Poulets mâles de plus de 140 jours, castrés chirurgicalement |

35. **Système d'alimentation:** La délégation française a signalé que les expressions «alimentation exempte de produits d'origine animale» et «alimentation exempte d'organismes génétiquement modifiés (OGM)» pourraient avoir des significations différentes selon les pays.
36. Il a été décidé d'insérer une phrase indiquant que les définitions devaient être conformes à la législation du pays importateur. En outre, la description de l'expression «alimentation exempte d'organismes génétiquement modifiés (OGM)» a été modifiée comme suit: «régime exempt de produits obtenus à partir d'organismes génétiquement modifiés».
37. La délégation française a réservé sa position sur cette question de manière à pouvoir consulter ses experts.
38. **Systèmes de traitement après abattage/additifs:** Il a été décidé de faire état de l'ajout non intentionnel d'eau au cours des processus de réfrigération dans la partie consacrée aux systèmes de traitement après abattage en indiquant que l'ajout d'eau doit être déclaré de manière appropriée et que l'acheteur et le vendeur doivent arrêter d'un commun accord une méthode permettant de calculer l'augmentation de poids qui en résulte.
39. La partie consacrée aux additifs a été modifiée pour ne conserver que deux options: «pas d'additifs» et «additifs». Une liste d'exemples d'additifs qui peuvent être utilisés a été insérée.
40. La délégation française a maintenu ses réserves au sujet de ces parties de manière à pouvoir consulter ses experts.
41. **Poids net de la pièce:** La formule consistant à fixer des fourchettes de poids (code 001) en prévoyant d'«autres options» (9999) a été prise en compte étant donné que les fourchettes de poids sont communément utilisées dans le cadre des échanges commerciaux.
42. On n'a pas trouvé de solution qui permette d'inclure des fourchettes de poids dans le code. Il a été décidé que les rapporteurs examineraient cette question lors de la réunion qu'ils tiendraient à Moscou.
43. **Emballage secondaire:** Comme suite à une proposition de la délégation polonaise, des contenants autres que ceux en plastique ont également été autorisés.
44. **Désignation du pays:** Cette question a été longuement examinée lors de la réunion de rapporteurs à Rennes. La délégation française a réaffirmé la position des producteurs de France, à savoir que la mention de cette information sur l'étiquette ne devrait pas être imposée mais qu'il s'agit d'une information à porter uniquement sur la commande.
45. Il a été décidé de modifier le texte pour donner des précisions à ce propos. La délégation française a maintenu sa réserve sur cette question de manière à pouvoir consulter ses experts.
46. **Pays d'origine:** La délégation française a déclaré qu'à l'heure actuelle diverses définitions de l'origine étaient en usage dans le monde. Au sein de l'Union européenne, l'emploi de l'expression «pays d'origine» pour un produit signifie que la naissance, l'élevage et l'abattage d'un animal, de même que la production du produit fini ont eu lieu dans un seul pays – sinon, il convient d'en mentionner plusieurs.

47. La délégation des États-Unis a déclaré qu'aux termes de la nouvelle législation en vigueur dans ce pays, une définition analogue serait applicable à la plupart des produits à compter du 30 septembre 2004, mais que ce n'était pas le cas pour les produits du poulet.

48. Il a été décidé de préciser dans la norme que l'utilisation éventuelle de cette expression devait être conforme à la législation du pays importateur.

49. La délégation française a réservé sa position sur cette question de manière à pouvoir consulter ses experts.

Chapitre 5: Descriptions des parties/découpes

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.11/2003/INF.1.

50. Aucune modification du texte de ce document n'a été proposée.

Conclusion

51. Les points dont il faut encore débattre et les réserves qui subsistent en ce qui concerne le texte du projet de norme seront examinés lors de la réunion de rapporteurs qui se tiendra à Moscou (15 au 17 septembre 2003). Le Président décidera, lors de cette réunion, si la norme peut être soumise au Groupe de travail en vue de son adoption.

Point 4: Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande ovine

Chapitres 1^{er} à 4: Prescriptions générales et codage

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.11/2003/4.

52. Le document 2003/4 a été examiné dans le détail. Le texte révisé sera publié sous forme d'additif au présent rapport. Après la réunion, le secrétariat publiera la norme sur support papier et sur l'Internet.

53. Un certain nombre de modifications d'importance secondaire et de corrections de forme ont été apportées au texte pour qu'il soit conforme aux décisions prises concernant la norme relative à la viande de poulet:

- L'introduction a été alignée sur celle de la norme relative à la viande de poulet;
- La distinction entre prescriptions facultatives et prescriptions obligatoires a été supprimée;
- Une nouvelle rubrique 3.1 sur les prescriptions supplémentaires a été insérée dans le texte;
- La partie relative à la traçabilité a été alignée sur celle de la norme relative à la viande de poulet;

- La rubrique concernant la certification par une tierce partie a été alignée sur le texte figurant dans la norme relative à la viande de poulet;
- La catégorie «classique» a été incluse sous «Mode d’abattage» par souci de concordance avec les autres normes;
- Par souci d’harmonisation, le code correspondant à la catégorie «Autres systèmes» est devenu «9» comme dans la norme relative à la viande de poulet;
- La rubrique relative à l’emballage a été alignée sur le texte correspondant de la norme relative à la viande de poulet en utilisant les expressions «emballage primaire» et «emballage secondaire» plutôt que «emballage» et «conditionnement»;
- La phrase d’introduction aux indications figurant sur l’étiquette du produit a été modifiée pour correspondre à celle qui apparaît dans la norme relative à la viande de poulet.

Autres points examinés

54. **Système d’alimentation:** Une nouvelle catégorie a été ajoutée pour établir une distinction entre les systèmes selon qu’ils sont fondés sur le lait maternel ou sur une préparation.

55. **Système de classification de la viande ovine:** La délégation uruguayenne a demandé s’il serait possible d’inclure également le système de classification utilisé dans son pays car le volume de ses exportations était du même ordre que celui des pays mentionnés. L’incorporation du système uruguayen n’a soulevé aucune objection, mais il a été précisé que, le code étant limité, il ne serait pas possible à l’avenir d’incorporer tous les systèmes existants; par conséquent, la Section spécialisée a décidé qu’il serait préférable de ne pas coder de systèmes particuliers. Cette partie a été modifiée pour ne comprendre que les catégories «non spécifiée» et «spécifiée». Les systèmes particuliers pourraient être mentionnés dans une annexe, ou bien il serait possible d’établir un lien avec eux sur le site Internet.

Chapitre 5: Descriptions des découpes

56. Aucune observation n’a été faite au sujet de cette rubrique. Sa présentation sera alignée sur celle de la norme relative à la viande bovine.

Point 5: Modifications de forme de la norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande bovine – Publication d’une deuxième édition

Chapitres 1^{er} à 4: Prescriptions générales et codage

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.11/2003/6
INF.5 (Lituanie).

57. Le document 2003/6 a été examiné dans le détail. Le texte révisé sera publié en tant qu’additif 3 au présent rapport. Le secrétariat publiera la version modifiée/rectifiée de la norme sur papier et sur l’Internet.

58. Le texte a été mis en conformité avec les décisions prises concernant la norme relative à la viande ovine.

Autres points examinés

59. **Catégorie bovine:** Le texte a été complété par quelques descriptions qui en étaient absentes. La catégorie 9 «Autres catégories» a été ajoutée.

60. **Réfrigération:** Sur proposition de la Lituanie, la phrase suivante a été ajoutée: «Selon la méthode de réfrigération, les tolérances concernant le poids du produit doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.».

61. **Persillage:** Actuellement, la norme autorise un codage correspondant au système AUS-MEAT. Certains participants se sont demandé s'il fallait inclure dans la norme les codes correspondant à un système donné, quel qu'il soit.

62. La délégation des États-Unis a déclaré que le système de son pays servait surtout à des fins de classification tandis que le système AUS-MEAT était celui qui était le plus utilisé pour les échanges commerciaux en fonction du persillage.

63. La délégation polonaise a rappelé qu'il existait, pour le persillage, une norme du Codex Alimentarius datant de 1977.

64. Il a été décidé que la norme devrait admettre les systèmes largement utilisés dans le commerce. La possibilité d'utiliser les codes correspondant au système AUS-MEAT a été maintenue, et un nouveau coloris (coloris 7) a été inclus.

65. La délégation australienne a signalé qu'il existait un coloris supplémentaire pour les produits dont le degré de persillage était très élevé, et qui étaient destinés à des marchés particuliers. Elle a également déclaré que son système serait prochainement disponible sur l'Internet.

66. **Couleur du maigre et du gras/pH:** La référence à la norme ISO a été modifiée, conformément à la proposition formulée par la Lituanie dans le document INF.5.

67. Actuellement, le code du pH et de la couleur comprend deux chiffres. Il est possible de spécifier le pH, mais alors impossible de spécifier la couleur, et vice versa. Il est ressorti du débat qu'un seul de ces paramètres était généralement employé (par exemple le pH est le seul paramètre utilisé, à l'exclusion de la couleur, dans l'Union européenne tandis que la couleur est surtout utilisée aux États-Unis).

68. Il a été décidé d'inclure le mot «pH» avant «spécifié» et de n'apporter aucun autre changement au système.

Tâches confiées aux rapporteurs

69. La Section spécialisée a décidé que les rapporteurs devraient à l'avenir approfondir les points suivants:

- Règles minima concernant l'état de la viande;
- Systèmes d'alimentation (en prévoyant éventuellement l'incorporation d'une liste négative, comme pour la viande de poulet);
- Codification des valeurs du pH;

Chapitre 5: Description des découpes

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.11/2003/INF.3

70. Le texte a été mis en forme par le secrétariat qui l'a adapté à la présentation proposée pour toutes les normes de la CEE-ONU relatives à la viande. Un certain nombre d'erreurs ont été corrigées; quelques problèmes rédactionnels ont été signalés et ils seront résolus avant la publication de la deuxième édition, en coopération avec les délégations du Royaume-Uni et de l'Australie.

Point 6: Projet de révision de la norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande porcine

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.11/2003/8.

71. Le Royaume-Uni a proposé un texte révisé de la norme relative à la viande porcine. Le texte n'a pas fait l'objet d'un examen détaillé au cours de la session parce que les participants ont estimé que les rapporteurs devaient d'abord en débattre.

72. Le secrétariat et la délégation du Royaume-Uni adapteront le texte dans la mesure du possible pour qu'il concorde avec celui des autres normes. Le texte révisé sera ensuite publié en tant qu'additif 4 au présent rapport.

73. Il a été décidé que les rapporteurs se réuniraient au cours de l'automne. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles ne pourraient participer à cette réunion que si elle avait lieu à l'occasion des réunions proposées par la Fédération de Russie.

74. Le secrétariat a envisagé les diverses solutions possibles avec les autres délégations. Il a été convenu d'organiser la réunion de rapporteurs du 22 au 24 septembre à Saint-Pétersbourg (Russie).

75. La délégation australienne a fourni au secrétariat des images actualisées du manuel australien pour la viande porcine.

Point 7: Proposition de norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de lama

Documents pour la session: TRADE/WP.7/GE.11/2003/11 (Bolivie)
INF.4.

76. La délégation bolivienne, qui a présenté les documents, a expliqué que l'on allait s'efforcer de développer le marché international de la viande de lama et que pour cette raison, il s'avérait nécessaire de mettre au point un manuel international regroupant les descriptions utilisées dans le

commerce. Dans le document INF.4, elle avait réuni des informations sur cette espèce et sa population dans divers pays ainsi que sur la qualité de la viande et la description des découpes.

77. La Section spécialisée est convenue de proposer au Groupe de travail d'établir une norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de lama (lama glama). Le texte existant a été considéré comme une bonne version préliminaire et il a été décidé de procéder comme suit:

- Le secrétariat adapterait la présentation du texte en fonction de celui des autres normes, en particulier le chapitre 5 relatif à la description des découpes. Le texte serait publié en tant qu'additif 5 au présent rapport.
- La délégation bolivienne organiserait une réunion des rapporteurs régionaux afin de débattre de la norme avec d'autres pays producteurs. D'autres délégations fourniraient à la Bolivie et au secrétariat d'éventuelles informations supplémentaires.
- La délégation bolivienne a autorisé d'autres délégations à traduire les documents et à diffuser les informations qui y figuraient afin d'en débattre avec leurs experts techniques.
- Une dernière réunion de rapporteurs aurait lieu vers la fin de l'année ou le début de 2004 pour mettre au point le texte qui serait proposé à la Section spécialisée.

78. Le secrétariat transmettra au Groupe de travail la recommandation de la Section spécialisée tendant à établir une norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de lama.

Point 8: Information sur des études préliminaires concernant différentes espèces

Document pour la session: INF.8

79. La délégation des États-Unis a présenté les nouvelles prescriptions élaborées dans ce pays en ce qui concerne la viande de chèvre. Elle a déclaré que la présentation des normes CEE-ONU pour la viande avait été utilisée aux fins d'établir ce document.

80. Il a été signalé que le document en question était davantage axé sur le commerce de détail que les textes existants de la CEE-ONU et que si cette tendance se confirmait, il faudrait remanier ces textes.

81. Le Président a déclaré qu'une telle évolution se dessinait sans aucun doute sur le marché mais qu'il était impossible d'actualiser constamment chacune des normes en fonction des derniers développements. À son avis, il était essentiel que la Section spécialisée fasse en sorte que des normes stables et utiles destinées à faciliter le commerce soient publiées, sans trop tarder à les mettre définitivement au point.

82. La Section spécialisée a accueilli avec satisfaction le document portant sur la viande de chèvre. Les délégations ont été priées de l'étudier et d'adresser toute observation éventuelle à la délégation des États-Unis qui était disposée à assumer la fonction de rapporteur aux fins de l'élaboration d'une future norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande caprine. Le document serait mis en concordance avec les décisions adoptées à la session en cours.

83. Le secrétariat transmettra au Groupe de travail la recommandation de la Section spécialisée visant à établir une norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande caprine.

Point 9: Traçabilité

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.11/2003/INF.9 (États-Unis)

84. La Section spécialisée a pris note du document INF.9 dans lequel la délégation des États-Unis donnait des renseignements sur les dispositions applicables dans ce pays s'agissant de l'indication du pays d'origine sur l'étiquette et les normes proposées en matière de formulation d'affirmations concernant des morceaux de viande aux fins de leur commercialisation.

Point 10: Marque de commerce CEE-ONU pour la viande

Document de référence: TRADE/WP.7/GE.11/2001/11

85. Faute de temps, cette question n'a pas été abordée. Il a été suggéré de l'examiner, à l'avenir, en même temps que les questions de mise en œuvre.

Point 11: Mise en œuvre des normes

86. La Section spécialisée a souligné qu'elle envisageait désormais de consacrer plus d'attention à l'application des normes. À présent que de nombreux textes avaient été définitivement mis au point, il semblait que les exemples d'application efficace des normes constituent le meilleur moyen d'en promouvoir l'application et d'intensifier la participation aux travaux du groupe.

87. La délégation de EAN International a signalé que des études de cas pourraient être réalisées sur la base des applications des normes en Nouvelle-Zélande et au Brésil.

88. Il a également été reconnu que les cours de formation étaient importants pour aider les pays à appliquer les normes. Il a été suggéré de constituer un groupe chargé des questions de mise en œuvre.

89. La délégation lituanienne a fait observer que la Lituanie allait adopter la norme CEE-ONU pour la viande bovine et était intéressée par des cours de formation concernant son application.

90. Ainsi qu'elle l'avait déjà fait au début de la session, la Fédération de Russie a invité la Section spécialisée à contribuer à un séminaire sur la mise en œuvre de la norme pour la viande bovine qui se tiendrait à Moscou.

91. La Section spécialisée s'est félicitée de ces initiatives. Toutes les délégations étaient en principe disposées à participer à ces réunions à condition que les questions de calendrier et de financement puissent être réglées.

92. Le secrétariat examinera dès que possible le contenu et les objectifs précis des cours de formation proposés, ainsi que les questions d'organisation qui s'y rapportent, en concertation avec la Russie, la Lituanie et les autres délégations.

Point 12: Préparation des réunions de rapporteurs et de la prochaine session de la Section spécialisée

93. Une réunion de rapporteurs sur la viande de poulet se tiendra à Moscou du 15 au 17 septembre.

94. Le secrétariat envisagera la possibilité d'organiser également une première réunion sur la révision de la norme pour la viande porcine en Russie, à l'occasion de la réunion sur la viande de poulet et du séminaire proposé sur la mise en œuvre de la norme relative à la viande bovine.

95. La délégation polonaise a offert d'accueillir une autre réunion de rapporteurs sur la révision de la norme pour la viande porcine à Varsovie, soit à l'occasion de la prochaine session de la Section spécialisée, soit à l'automne 2004.

96. Le secrétariat distribuerait dès que possible un complément d'informations sur ces réunions.

Travaux futurs

97. Les travaux futurs porteront sur les points suivants:

- Établissement d'une liste de définitions utilisées dans les normes
- Mise en œuvre des normes
- Révision de la norme pour la viande porcine (rapporteur: Royaume-Uni)
- Viande de dinde (rapporteur: États-Unis)
- Viande de lama (rapporteur: Bolivie)
- Viande de chèvre (rapporteur: États-Unis)
- Viande de cerf (rapporteur: à désigner)
- Abats/découpes spéciales (rapporteur: à désigner)

Point 13: Préparation de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

98. Le secrétariat transmettra au Groupe de travail:

- Le projet de norme CEE-ONU pour les carcasses et parties de poulet (*gallus domesticus*) en vue de son adoption (si le président en décide ainsi à l'issue la réunion de rapporteurs qui se tiendra à Moscou).
- La proposition visant à élaborer des nouvelles normes CEE-ONU pour la viande de lama et la viande de chèvre.

Point 14: Questions diverses

99. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point.

Point 15: Élection du bureau

100. La Section spécialisée a réélu M. B. Carpenter (États-Unis) Président et M. I. King (Australie) Vice-Président.

Point 16: Adoption du rapport

101. La Section spécialisée a adopté le rapport de sa douzième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

Additifs au présent rapport publiés séparément:

Additif 1: Chapitres 1^{er} à 4 et 6 de la norme pour la viande de poulet

Additif 2: Chapitres 1^{er} à 4 de la norme pour la viande ovine

Additif 3: Chapitres 1^{er} à 4 de la norme pour la viande bovine

Additif 4: Projet de révision de la norme pour la viande porcine

Additif 5: Projet de norme pour la viande de lama.

ANNEXE

Projet d'ordre du jour de la treizième session

Section spécialisée de la normalisation de la viande

Treizième session, 19-22 avril 2004, Genève

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TREIZIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 19 mai 2004, à 10 heures

1. **Adoption de l'ordre du jour** TRADE/WP.7/GE.11/2004/1
2. **Questions présentant un intérêt pour la Section spécialisée, soulevées par des groupes au sein de la CEE et par d'autres organisations s'occupant de la normalisation de la viande et des produits carnés** TRADE/WP.7/GE.11/2004/2
3. **Norme CEE-ONU pour les carcasses et parties de poulet (*gallus domesticus*)**
Examen de la publication sur papier et sur l'Internet TRADE/WP.7/GE.11/2004/3
Rapport de la réunion de rapporteurs tenue à Moscou
4. **Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande ovine**
Examen de la publication sur papier et sur l'Internet
5. **Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande bovine**
Examen de la publication sur papier et sur l'Internet
Examen des règles minima concernant l'état de la viande
Examen des systèmes d'alimentation (inclusion éventuelle d'une liste négative comme dans le cas de la viande de poulet)
Codification des valeurs du pH
Examen des résultats du séminaire tenu à Moscou TRADE/WP.7/GE.11/2004/4
6. **Projet de révision de la norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande porcine**
Rapport de la réunion de rapporteurs tenue à Saint-Petersbourg TRADE/WP.7/GE.11/2004/5
Projet de chapitres 1^{er} à 4 TRADE/WP.7/GE.11/2004/6
Projet de chapitre 5 TRADE/WP.7/GE.11/2004/7

7. **Proposition de norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de lama**
 - Rapports des réunions de rapporteurs TRADE/WP.7/GE.11/2004/8
 - Projet de chapitres 1^{er} à 4 TRADE/WP.7/GE.11/2004/9
 - Projet de chapitre 5 TRADE/WP.7/GE.11/2004/10
8. **Proposition de norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande caprine**
 - Projet de chapitres 1^{er} à 4 TRADE/WP.7/GE.11/2004/11
 - Projet de chapitre 5 TRADE/WP.7/GE.11/2004/12
9. **Travaux consacrés à d'autres viandes** TRADE/WP.7/GE.11/2004/13
 - Dinde, veau, abats/découpes spéciales
11. **Activités de mise en œuvre/traçabilité/marque de commerce** TRADE/WP.7/GE.11/2004/14
12. **Préparation des réunions de rapporteurs et de la prochaine session de la Section spécialisée**
13. **Préparation de la soixantième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**
14. **Questions diverses**
15. **Élection du bureau**
16. **Adoption du rapport**
